CHAPITRE DEUXIÈME.

LA GAULE SOUS LA DOMINATION ROMAINE, SON ÉTAT A LA FIN DU QUATRIÈME SIÈCLE.

4. CONQUÊTE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS. - Ce fut l'an 154 avant notre ère que parut dans la Gaule la première armée Romaine, appelée, comme nous l'avons dit plus haut (chif. 1), par les Marseillais, alors en guerre avec les populations l'guriennes de leur voisinage. Rome eut bientôt vengé ses alliés : mais quand ses armées avaient mis le pied dans une province, elles n'en sortaient qu'après l'avoir soumise. Dès l'année 123, la colonie Romaine des Eaux-Sextiennes (Aix) s'élevait à quelque distance de Marseille. Peu de temps après, cette portion de la Gaule commenca à prendre le nom de Province Romaine (encore aujourd'hui la Provence). Enfin, l'an 53 avant Jésus-Christ, apparut dans la Gaule le Romain qui devait venger sur elle l'incendie de Rome et le honteux rachat du Capitole. Nous n'insisterons pas sur les détails de cette guerre, déjà racontée dans l'Histoire Romaine (voir le nº 117 du tome Ier). Rappelons seulement, pour l'honneur de nos ancêtres, que la conquête de la Gaule ne fut opérée par le plus habile et le plus célèbre des généraux romains qu'au prix de huit laborieuses campagnes, et d'une foule de combats sanglants, qui mirent plus d'une fois en péril les Romains et leur chef, sans cesse obligés de recommencer une guerre qu'ils crovaient terminée. Les diverses cités de la Gaule s'illustrèrent à l'envi dans cette glorieuse résistance, et César trouva dans l'Arverne Vercingétorix un rival digne de lui. Ce ne fut qu'après la prise de huit cents de leurs villes et le massacre ou la captivité de deux millions d'entre eux, que les Gaulois, épuisés de forces et de sang, courbèrent enfin la tête sous le joug des Romains. — Désormais soumise, la Gaule n'eut plus qu'une gloire, ce fut celle de fournir à Rome les plus braves guerriers de ses armées. Ce fut avec des légions composées en grande partie de Gaulois (1), dont il avait su apprécier la valeur, que César vainquit Pompée ; ce furent des légions gauloises qui, dans les luttes tant de fois renouvelées entre les concurrents qui se disputaient l'empire, assurèrent la victoire à ceux pour lesquels elles combattaient; ce fut enfin avec des légions recrutées dans son gouvernement des Gaules que Constantin le Grand triompha de tous ses rivaux. Asservie qu'elle était alors elle-même, la Gaule décidait ainsi de l'em-

pire du monde.

Ce n'est pas, du reste, que l'esprit de liberté et d'indépendance v fût complétement anéanti; mais ses fers avaient été rivés avec trop d'habileté pour qu'elle les pût briser; et d'ailleurs ses populations toujours divisées ne surent pas mienx s'entendre pour s'affranchir du joug que pour le repousser. En vain quelques braves, révoltés des injustices des gouverneurs romains, conspirent pour la liberté; en vain le Batave Civilis, vainqueur des premières armées qui lui sont opposées, ose écrire sur ses bannières : Empire quilois (voir l'Histoire Romaine, nº 130); l'empire ne devait pas être transféré, et il fallut que la Gaule se résignat à accepter pour prix de sa liberté les avantages d'une civilisation plus parfaite. Peut-être ne les cût-elle pas trouvés trop chèrement achetés sans les vexations horribles dont ils furent accompagnés.

5. RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE. — César, trop habile pour ne pas apprécier toutes les re-sources et par conséquent toute l'importance de la province qu'il venait d'ajouter à l'empire romain, s'était efforcé de faire oublier à la Gaule les calamités de l'invasion, par les importants priviléges qu'il lui accorda, et en appelant à l'honneur insigne de s'asseoir dans le sénat romain ceux de ses guerrier dont la bravoure et la fidélité s'étaient signalées en combattant pour sa cause à la journée de Pharsale. Auguste et quelques-uns de ses successeurs suivirent une politique plus habile encore. Ils s'appliquèrent à détruire la nationalité gauloise en enlevant à la Gaule ses institutions politiques et religieuses pour lui donner une organisation toute romaine. Toutes les villes importantes, et particulièrement celles qui s'étaient illustrées par leur résistance, virent leurs noms changés contre d'autres formés de ceux de César et d'Auguste, mais qui, pour la plupart, ne purent, prévaloir sur les dénominations nationales. Les noms et l'étendue de ses provinces subirent aussi d'importants changements. L'ancienne Province romaine (voir notre Géographie, nº 121) prit de Narbo ou Narbonne,

⁽¹⁾ Il faut citer particulièrement la légion de l'Alouette, ainsi nommée de l'oiseau des plaines de la Gaule qu'elle portait pour signe distinctif.

40

sa capitale, le nom de Narbonnaise, et vit s'élever à son extrémité opposée le port militaire de Forum-Julii (Fréius). situé à portée de l'Italie, et où stationnait une flotte impériale destinée à protéger les côtes de la Gaule et à assurer ses communications régulières avec la capitale de l'empire. La Narbonnaise recut en outre plusieurs colonies romaines. L'Aquitaine, qui formait avec elle la partie méridionale des Gaules, vit son étendue considérablement accrue par l'adionction de toute la partie de l'ancienne Celtique comprise entre la Garonne et la Loire, et Burdigala ou Bordeaux, son importante métropole, put se vanter d'avoir, comme Rome elle-même, son sénat et ses consuls. La Celtique, fover du druidisme, ainsi que de la puissance et des vieilles traditions gauloises, perdit son nom, qui fut remplacé par la dénomination de Luonnaise, tirée du nom de sa nouvelle capitale, Lyon ou Lugdunum, ville toute romaine, fondée depuis la conquête, sur les rives du Rhône, dont les embouchures ne sont qu'à 650 kilomètres de celles du Tibre. Devenue à cette époque la capitale des Gaules, la résidence habituelle des empereurs lorsqu'ils séjournaient dans cette province, et décorée d'importants priviléges, parmi lesquels il faut citer un hôtel des monnaies, Lyon acquit à cette époque une importance à laquelle cette ville doit le rang qu'elle a toujours occupé depuis. La Belgique enfin, trop éloignée pour que la surveillance impériale s'y exerçât aussi facilement, fut divisée en deux provinces; toute la partie qui avoisine le Rhin, occupée par des tribus germaniques récemment établies sur son territoire, prit le nom de Germanie, et l'importante ville de Trèves, Augusta Treverorum, placée sur les limites des deux provinces de Belgique et de Germanie, ne tarda pas à devenir la résidence du préfet du prétoire ou gouverneur général des Gaules. Il s'v trouvait en même temps plus à portée de réprimer les invasions continuelles des Barbares d'outre-Rhin, que l'impuissante barrière de ce sleuve n'empêchait pas de déborder sans cesse sur la Gaule. - Par la suite, les révoltes survenues dans plusieurs des provinces de l'empire ayant déterminé l'inquiète susceptibilité des empereurs à diminuer l'importance de ces provinces en les subdivisant pour en augmenter le nombre, on en compta dans la Gaule jusqu'à dix-sept (voir notre Géographie, nº 140), ayant chacune un gouverneur civil subordonné au gouverneur général ou préfet du prétoire des Gaules. -L'administration militaire, entièrement distincte de l'administration civile, avait pour chef, comme dans les autres préfectures de l'empire, un maître général de la milice, ayant sous ses ordres les comtes militaires et les ducs qui commandaient les garnisons placées dans les villes fortes et sur les frontières. et les chefs des légions qui occupaient dans les différentes parties de la Gaule ces nombreux camps retranchés, connus vulgairement sous le nom de camps de César, et dont l'emplacement avait été choisi avec un discernement qui a fait de tout temps l'admiration des plus habiles capitaines. Des routes ou roies militaires tracées dans toutes les directions, et dont on retrouve aussi partout les vestiges, permettaient à ces légions, chargées de veiller à la tranquillité des provinces, de se porter rapidement sur tous les points. Un grand nombre de villes recurent d'importants établissements militaires, et surtout des fabriques d'armes offensives et défensives et de machines de guerre, comme Autun, Mâcon, Reims, Soissons, Amiens, Strasbourg, Trèves, etc. D'autres virent s'élever dans leur sein des écoles destinées à faire pénétrer dans la Gaule la connaissance et le goût de la littérature et de la législation romaines. Ce fut des écoles de Marseille, Arles, Lyon, Autun, Narbonne, Toulouse et Bordeaux, que sortirent la plupart des littérateurs qui soutinrent dans les premiers siècles de notre ère l'honneur des lettres romaines. « Ces études, en absorbant l'artivité inquiète du caractère gaulois, dit l'historien moderne de la Gaule, servirent merveilleusement de passage aux institutions de la conquête... L'amour de l'ordre s'insinua peu à peu dans tous les esprits, et la Gaule fut résignée : vint bientôt le christianisme, qui accéléra et consolida l'ouvrage. » (Am. THIERRY.)

6. Le Christianisme dans la Gaule. — L'abolition du druidisme et des vieilles croyances nationales des Gaulois avait été l'un des soins de la politique romaine; mais les campagnes et les bois leur avaient servi d'asiles, et nous ignorons jusqu'à quel point le culte imposé des divinités de l'Empire s'était propagé dans la Gaule, lorsque l'Évangile y fut apporté vers le milieu du second siècle. Les premiers Gaulois chrétiens dont le souvenir ait été conservé sont les premiers martyrs qui ont versé leur sang pour la foi dans cette contrée. Ils appartenaient aux églises de Lyon et de Vienne, fondées par saint Pothin et saint Irénée, et moururent sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle (l'an 479 de Jésus-Christ). Moins d'un siècle après, saint Denys et ses compagnons, apôtres de la Gaule centrale, scellaient de leur sang la doctrine qu'ils y

avaient apportée (voir notre Histoire Romaine, n° 133), déjà l'Évangile avait pénétré dans toutes les parties de la Gaule; les métropoles de toutes ses provinces, Arles, Narbonne, Toulouse, et même Trèves, Cologne et plusieurs autres, avaient leurs évêques, et le siége métropolitain de Tours, fondé par saint Gatien, était illustré vers la fin du quatrième siècle par l'épiscopat de saint Martin, vénéré dans les premiers siècles de la monarchie française comme le plus célèbre des apôtres de la Gaule.

Les persécutions furent moins violentes et moins longues dans cette contrée que dans plusieurs autres provinces, soit à cause de son éloignement du centre de l'empire, soit parce que plusieurs de ceux qui la gouvernèrent, tels que Constance Chlore, père du grand Constantin, et ce prince lui-même, se montrèrent favorables aux chrétiens. Sous ce dernier, le triomphe de la religion chrétienne dans l'empire romain favorisa la prédication de l'Évangile, dont la propagation ne fut plus contrariée dans la Gaule que par l'attachement des habitants de la campagne (pagani, les paysans, et par suite les païens) à leurs antiques superstitions. C'est à cet obstacle que les écrivains ecclésiastiques de cette époque attribuent la lenteur des conversions dans la Gaule, qui n'était pas encore totalement chrétienne quand les Barbares y parurent.

Déjà cependant le clergé v tenait un rang élevé, grâce aux priviléges qu'il avait obtenus de Constantin et de quelques-uns de ses successeurs. Exempté par eux de tout service onéreux, de toute taxe personnelle, enfin de toute espèce de charge publique ou privée, ayant sa juridiction distincte, le clergé n'avait pas tardé à former un corps nombreux, riche et puissant. Un édit de Constantin avait permis aux fidèles de légner aux églises la totalité de leurs biens, et cet empereur luimême avait donné l'exemple de semblables libéralités; on conçoit facilement combien d'imitateurs il dut avoir dans un temps où, l'ignorance étant jointe à la superstition, tout homme qui avait commis un crime se persuadait qu'il en arrachait le pardon à Dieu en faisant à ses ministres ou aux églises de grandes donations de terre ou d'argent. Enfin les charges énormes qui pesaient sur toutes les autres classes de la société assuraient au clergé les plus grandes facilités pour recruter ses rangs, où tous ceux auxquels la loi laissait cette faculté s'empressaient d'entrer pour se soustraire aux ruineux impôts dont il nous reste à expliquer en peu de mots le système et les conséquences.

7. Organisation municifale et financière. — Parmi les causes qui contribuèrent le plus à la chute de l'empire romain en Occident, il faut mettre au premier rang, comme le fait remarquer un illustre publiciste, la destruction, la complète disparition de la classe moyenne de la population. A l'arrivée des Barbares cette classe n'existait plus. C'est pourquoi il n'y avait plus de nation.

« Cet anéantissement de la classe moyenne fut surtout le résultat d'un régime municipal qui l'avait rendue tout ensemble l'instrument et la victime du despotisme impérial. » (M. GUIZOT.)

L'administration civile de chacune des cités de la Gaule était contiée à un officier impérial, revêtu du titre de comte, et placé sous les ordres du gouverneur de la province. Mais dans chaque cité existait en même temps une sorte de corps municipal, nommé Curie, composé de tous les habitants des villes qui possédaient une propriété foncière de plus de vingtcinq arpents. Les Curiales ou décurions avaient pour fonctions d'administrer toutes les affaires de leur cité, ses dépenses et ses revenus, et surtout de percevoir les impôts établis au profit du trésor impérial, et du recouvrement desquels ils répondaient sur leurs biens propres. Or, les dépenses énormes et les folles prodigalités des empereurs avant rendu les impôts excessifs (celui de la capitation fut porté jusqu'à la somme de trois cent trente-six francs par tête, sans compter l'impôt foncier que pavait chaque arpent de terre), les curiales, après avoir ruiné leurs compatriotes pour les forcer au payement de ces impôts, furent ruinés à leur tour par les exigences du fisc, et comme les lois ne leur permettaient pas de se soustraire aux fonctions curiales, dont les hauts fonctionnaires publics, l'armée et le clergé seuls étaient affranchis, leur misère devint bientôt extrême, et leur ruine ne tarda pas à être complète. - Ce fut ainsi que se consomma en peu de temps l'entier anéantissement de toute cette classe de propriétaires, devenus désormais trop pauvres même pour faire valoir les terres que les lois qui les tenaient emprisonnés dans la curie leur défendaient d'aliéner. Il en résulta pour les paysans eux-mêmes un tel excès de détresse, qu'ils s'organisèrent, sous le nom de Bagaudes, en troupes de brigands, qui couraient les provinces, pillant tout sur leur passage. Il fallut envoyer contre eux les armées destinées à la garde des frontières, et quand les Barbares parurent sur ces frontières dégarnies, il ne restait en quelque sorte plus dans la Gaule, outre la population esclave, que trois espèces de personnes; savoir : cette classe nombreuse à laquelle son travail journalier ne suffisait plus même pour assurer sa subsistance, et que son excessive misère rendait indifférente à toute espèce de changement; celle des fonctionnaires publics et des soldats, que l'invasion barbare balaya devant elle, et celle du clergé, impuissante à défendre le pays par la force, mais dont l'influence s'exerça, comme nous le verrons bientôt, de la manière la plus heureuse pour adoucir les maux de l'invasion.

CHAPITRE TROISIÈME.

a secondar da gianavaren de la province.

INVASION DES BARBARES, BURGONDES, VISIGOTHS ET FRANCS.

8. PREMIÈRE INVASION BARBARE. - Dès le milieu du troisième siècle de notre ère (l'an 256), des troupes de Barbares déjà connus à cette époque sous le nom de Francs. méprisant les légions dégénérées préposées par les empereurs romains à la garde du Rhin, avaient franchi ce fleuve et porté le ravage dans la Gaule, et jusqu'aux extrémités de l'Espagne. Vingt ans après (l'an 277), Probus rejeta au delà du Rhin d'autres Francs qui, avec quelques tribus de Lygiens, de Bourguignons et de Vandales, comme eux de race germanique, avaient pris et pillé soixante-dix villes gauloises. Constance Chlore et Constantin le Grand eurent aussi à repousser les invasions des Francs; enfin, il fallut au césar Ju-Îien, chargé par l'empereur Constance du gouvernement de la Gaule, plusieurs campagnes (voir notre Histoire Romaine, nº 137) pour chasser de la Gaule les Allemands et les Francs : encore accorda-t-il à l'une des tribus de ce dernier peuple l'autorisation de se fixer sur la rive gauche du Rhin, entre Mayence et les embouchures de ce fleuve, position qui leur fit donner le nom de Francs Ripuaires. Déjà quelques autres tribus avaient obtenu des établissements dans cette contrée, qui manquait de bras pour cultiver la terre et de guerriers pour la défendre. Les Francs, admis en grand nombre dans les légions romaines, parvinrent bientôt aux premières charges de l'empire, et le Franc Arbogaste, nommé par Valentinien II maître général de la milice des Gaules, se trouva

assez puissant pour placer un de ses secrétaires sur le trône impérial (voir notre *Histoire Romaine*, n° 139). — Enfin arriva le jour de la grande invasion. Le 31 décembre de l'an 406, les Suèves, les Alains les Bourguignons et les Vandales franchissent le Rhin, que les Francs Ripuaires, fidèles alliés de l'empire, essayent vainement de défendre. Toutes ces hordes barbares inondent la Gaule et se répandent, sans trouver aucune résistance, dans toutes ses provinces, ne laissant derrière elles que ruines et dévastation.

9. Burgondes ou Bourguignons. — Une seule de ces nations songea à se créer des établissements dans la Gaule. Tandis que les autres Barbares la traversaient pour aller se jeter sur l'Espagne, les Burgondes ou Bourguignons se fixèrent avec des vues d'avenir dans toute la contrée comprise entre le Rhin et la Saône. Déjà, avant son entrée dans la Gaule, ce peuple se distinguait entre tous ceux de la Germanie par son industrie et surtout par son habileté à travailler le bois et le fer. Non moins braves que les autres Barbares, les Bourguignons avaient des mœurs plus douces et plus pacifiques. « Impatronisés sur les domaines des propriétaires gaulois, avant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au delà. » (Aug. THIERRY.) Enfin ils accueillirent avec empressement les missionnaires que leur envoyèrent les évêques de la Gaule pour achever de les convertir à la religion chrétienne.

Jovin, qui avait pris la pourpre dans les Gaules, avait cherché à s'assurer l'appui des Bourguignons en leur concédant les contrées où ils s'étaient établis. Après la défaite de cet usurpateur, l'empereur Honorius, trop faible pour les en chasser, en confirma la possession à Gondicaire, leur chef ou Hendin. Ainsi se trouva définitivement constitué le premier royaume barbare dans les Gaules (l'an 413 de Jésus-Christ).

10. Visigotus. — Vers le même temps, il s'en élevait un plus puissant encore dans la Gaule méridionale. C'était celui des Visigoths, autre peuple barbare sorti des contrées septentrionales de l'Europe. Après avoir traversé en vainqueurs toutes les provinces européennes de l'empire d'Orient, ils avaient pris Rome et ravagé toute l'Italie (voir notre Histoire du Moyen âge, n° 3). Devenus les alliés du faible Honorius,